



Association Suisse de l'Industrie des Gravieres et du Béton

OLED – Avancement de l'élaboration des aides à l'exécution

Lionel Lathion, Martin Weder

Association Suisse de l'Industrie des Gravieres et du Béton - Associazione Svizzera dell'Industria degli Inerti e del Calcestruzzo
Schwanengasse 12 · 3011 Berna · Tél. 031 320 26 26 · E-mail info@sigb.ch · www.sigb.ch



Structure

- OLED
- Calendrier
- Modules de l'aide à l'exécution
 - Avancement des modules applicables à la branche des graviers
- Formation du personnel des décharges
- Récapitulatif des perspectives



Qu'est-ce que l'OLED?

- Ordonnance de la législation suisse de protection de l'environnement
- Elle régit ce qu'il faut faire pour limiter et éliminer les déchets en Suisse
- Elle porte aussi sur la manipulation des matériaux d'excavation et de démolition.
- L'OLED est en vigueur depuis le 01.01.2016



Aide à l'exécution de l'OLED

- Qu'est-ce qu'une aide à l'exécution et quelles informations fournit-elle?
- L'aide à l'exécution est décomposée en 10 modules
- Pour l'industrie du béton et des graviers, 5 modules ont une importance fondamentale



Universitätsgemeinschaft
 Fachhochschule Ost
 Fachhochschule Tirol
 Fachhochschule Wien

Department Natur- und Umweltschutz
 Institut für Umweltschutz und Nachhaltigkeit (IUU)
 Ökologisches Institut für Umweltschutz (ÖIU)
 Institut für Umweltschutz (IUU)

Aide à l'exécution de l'OLED : aperçu des modules
 Etat: 31 janvier 2018

Généralités	<p>Module Dispositions générales (A. Oberst)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments clés du rapport explicite de l'OLED, règlements - Explication et installation d'installation des déchets, méthode de définition de l'état de la technique, outils précurseurs
Types de déchets	<p>Module Échantillonnage des déchets solides (P. Mandelner)</p> <p>Module Rapport (P. Mandelner)</p> <p>Module Déchets riches en phosphore (K. Schenk)</p> <p>Module Déchets de charbon (D. Hebrunner)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des caractéristiques de gestion des déchets - Valorisation et stockage définitif de matériaux d'excavation et de déchets - Élimination de déchets contenant du cadmium - Élimination de déchets contenant du ferromagnésium (K. Schenk) - Soudes liquides du secteur de la construction <p>Module Valorisation et stockage définitif des déchets d'acier électrique (D. Hebrunner)</p> <p>Module Résidus d'opérations thermiques (K. Schenk)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engorgement des déchets d'opérations thermiques issus d'UCM - Élimination de déchets de bois
Installations d'élimination des déchets	<p>Module Installations de compostage et de méthanisation (P. Mandelner)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des déchets compostables ou méthanisables - Substances étrangères <p>Module Déchets (A. Luch)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de la loi en danger - Surveillance des sites de perception et des sites souterrains - Déchets extra-terrestres (types de déchets) (K. Schenk) - Déchets industriels - Fermeture et surface <p>Module Installations de traitement thermique (M. Hügl)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production et utilisation d'énergie dans les UCM



Aide à l'exécution de l'OLED: aperçu des modules

- Généralités
 - 3 Modules
- Types de déchets
 - 4 Modules
 - 7 sous-Modules
- Installations d'élimination des déchets
 - 3 Modules
 - 7 sous-Modules



**Aide à l'exécution de l'OLED:
aperçu des modules**

- Généralités (3 Modules)
 - **Dispositions générales**
 -, méthode de définition de l'état de la technique,...
 - **Échantillonnage des déchets solides**
 - **Rapport**



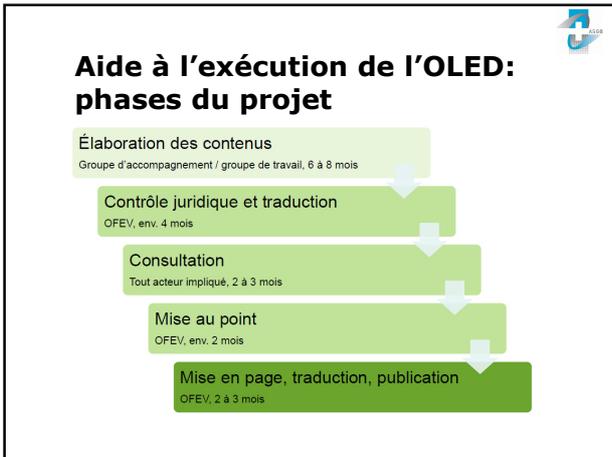
**Aide à l'exécution de l'OLED:
Aperçu des modules**

- Types de déchets (4 modules)
 - Déchets riches en phosphore
 - **Déchets de chantier**
 - Diagnostic des polluants/ plan de gestion des déchets
 - Valorisation et stockage définitif de matériaux d'excavation et de percement
 - Valorisation de matériaux minéraux de démolition
 - Élimination de déchets contenant de l'amiante
 - Boues issues du secteur de la construction
 - Valorisation et stockage définitif des laitiers d'aciérie électrique
 - Résidus d'opérations thermiques (2 sous-modules)



**Aide à l'exécution de l'OLED:
aperçu des modules**

- Installations d'élimination des déchets
 - Installations de compostage et de méthanisation (2 sous-modules)
 - **Décharges**
 - Estimation de la mise en danger
 - Surveillance des eaux de percolation et des eaux souterraines
 - Déchets admis dans plusieurs types de décharge
 - Décharges souterraines
 - Fermeture en surface
 - Installations de traitement thermique



Aperçu calendrier

	2016				2017				2018				2019			
	I	II	III	IV												
VVEA	◆															
Allg Bestimmungen																
Probennahme																
Berichterstattung																
Phosphorreiche Abfälle																
Bauabfälle																
Verwertung und Ablagerung EOS																
Verbrennungsrückstände																
Kompostier- und Vergärungsanlagen																
Deponie																
Thermische Behandlungsanlagen																

- ### Activités ASGB
- Des membres de l'ASGB participent aux différents groupes d'accompagnement qui soutiennent l'élaboration des aides à l'exécution.
 - L'ASGB échange régulièrement sur les évolutions.
 - L'ASGB informe ses membres.
 - L'ASGB prend position dans le cadre de la consultation publique.



**Groupe d'accompagnement
OLED de l'ASGB**

- But:
 - Recueillir les préoccupations de la branche
 - Faire en sorte que les préoccupations de la branche soient efficacement prises en compte dans l'exécution de l'OLED
 - Conception active de la pratique en entreprise
 - Échange d'informations
- Participants (22 TN, 8 de Suisse romande)
- Première réunion 2016
- 2017:2 réunions
- 2018: prochaine réunion en avril



**Avancement de l'élaboration des
différents modules**



Module: dispositions générales

- L'élaboration des contenus est terminée. Procédure de consultation en cours
- L'ASGB demande une prise en compte de la taille des entreprises pour la détermination de l'état de la technique



Module: échantillonnage des déchets solides

- La consultation publique court jusqu'au 08.04.2018
- Position ASGB:
 - Un échantillonnage représentatif est décisif
 - L'échantillonnage ne doit devenir un but en soi



Module: Rapport

- La consultation publique est terminée
- Position de l'ASGB:
 - La protection des données doit être garantie
 - Collecte moderne des données
 - L'enregistrement de produit ne fait pas partie de l'OLED



Module: déchets de chantier – concept d'élimination

- Consultation publique prévisionnellement jusqu'à fin avril 2018
- Position ASGB:
 - Seuls les concepts d'élimination continus peuvent garantir que des déchets propres arrivent dans les décharges.
 - Les concepts d'élimination doivent être élaborés par le maître d'ouvrage



Module: déchets de chantier – valorisation

- L'ébauche est en cours de développement
- Position ASGB:
 - Les matériaux d'excavation/de démolition propres peuvent être utilisés pour le remblai de gravières. (il s'agit d'une valorisation et pas d'une mise en décharge).



Statut des remblais de sites d'extraction

- Les sites d'extraction sont des installations de valorisation des matériaux d'excavation et de percement non pollué
- Les exigences posées aux remblais ne sont pas définies dans l'OLED



Remblais

- L'OLED ne s'applique pas aux remblais de sites d'extraction
- L'OLED s'applique aux décharges A dans lesquelles on peut stocker les mêmes matériaux que sur les remblais



Module: décharges – déchets autorisés

- La problématique a été discutée. Actuellement, l'élaboration du projet de texte pour ce module est en cours
- Les exigences posées aux matériaux qui peuvent être stockés dans les décharges A + B et aux remblais de sites d'extraction ne changent pas fondamentalement avec l'OLED



«Décharges»

Généralités:

- estimation de la mise en danger
- relevé technique des eaux de percolation et souterraines
- décharges souterraines
- remise en culture décharges
- délimitation des types de décharge A à E

Important:
Pour notre industrie, ce sont les décharges A + B qui sont les plus importantes



Exigences aux décharges A

- site des décharges
- sous-sol
- ouvrage de décharge
 - étanchéité
 - séparation entre compartiments
 - drainage
 - fermeture en surface



Décharge A: Que peut-on y stocker?

Exigences fondamentales:

- composition des matériaux
- teneurs autorisées en substances externes
- teneurs en polluants à justifier et autorisées

Remarque:
indications détaillées, voir OLED, annexe 3, point 1



Exigences aux décharges B («décharges pour matériaux inertes»)

- site des décharges
- sous-sol
- ouvrage de décharge
 - étanchéité
 - séparation entre compartiments
 - drainage
 - fermeture en surface



Décharge B: que peut-on y stocker?

Exigences fondamentales:

- Déchets purs <<< voir OLED, annexe 5, point 2.1
- Résidus vitrifiés si un échange de substances avec d'autres déchets est exclu <<< voir OLED, annexe 5, point 2.2
- Autres déchets <<< voir OLED, annexe 5, point 2.3



Module: décharges – décharges souterraines

- La trame du projet de texte est prête.
- Jusqu'à présent, il n'y a que quelques applications particulières

- Position, ASGB:
 - Les exigences aux décharges sont connues au plus tôt



Module: décharge – surveillance des eaux de percolation et souterraines

- La première réunion a eu lieu en novembre 2017

- Position, ASGB:
 - la surveillance doit être adaptée au potentiel de risque



Formation

OLED art. 8 Formation

La Confédération veille, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, à ce que la formation et la formation continue des personnes exerçant des activités dans le domaine de l'élimination des déchets intègrent les progrès techniques.



Formation

Engagement ASGB:

- L'obligation de formation vaut pour les responsables des entreprises
- La formation requise dépend de la fonction et des responsabilités



Récapitulatif des perspectives

- L'OLED est en vigueur depuis le 01.01.2016. Les aides à l'exécution pour l'application pratique sont en cours. Cela ne pose pas de problème étant donné que les directives de l'OTD restent en vigueur jusqu'à leur remplacement par les modules de l'OLED.
- L'ASGB accompagne très étroitement l'élaboration des modules et reste à disposition pour toute question.



MERCI DE VOTRE ATTENTION
